



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 601 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'une seule prestation d'assistance sociale versée pour deux membres d'un couple peut créer un climat propice aux violences;

CONSIDÉRANT QUE les situations des personnes et les mœurs actuelles ne sont pas reflétées par les critères déterminants s'il y a vie maritale;

CONSIDÉRANT QUE les préjudices financiers liés à la cohabitation (coupures, dépendances financières, dettes) isolent la population et accentuent la crise du logement;

CONSIDÉRANT QUE les enquêtes pour déterminer s'il y a vie maritale portent atteinte à plusieurs droits, dont les droits à la vie privée, à un revenu décent et à la dignité, en plus, d'avoir des effets sur la santé mentale comme l'anxiété;

CONSIDÉRANT QUE les prestations pour un couple ne suffisent pas à couvrir les besoins de base selon le revenu viable et compromettent leur santé globale et leur participation sociale;

CONSIDÉRANT QUE le statut de vie maritale affecte les personnes assistées sociales et toutes personnes entrant en relation avec elles.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

- D'administrer un chèque par personne et que celui-ci puisse couvrir les besoins de base en établissant les prestations sans tenir compte du revenu de la personne conjointe;
- D'établir le statut de vie maritale seulement lorsque les personnes se déclarent conjointes et abolir les critères tels que l'entraide et la commune renommée;
- De cesser la surveillance accrue des personnes;
- D'abolir rétroactivement toutes les dettes en lien avec le statut de vie maritale en concordance avec les dispositions ci-haut.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Andrés Fontecilla
Député de Laurier-Dorion

19 mars 2024

Date de signature de l'extrait